

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف
ت DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

DÉCEMBRE 2022

Table des matières

lematindalgerie.com 01-12-2022 Le tribunal criminel de première instance de Dar El Beïda (Alger) a condamné, jeudi, par contumace, Mohamed Zitout, Hicham Aboud et Amir Boukhors dit « Amir DZ », à une peine de 20 ans de prison ferme avec confirmation du mandat d'arrêt international émis à leur rencontre.	1
lematindalgerie.com 03-12-2022 Droits humains : Antony Blinken tacle l'Algérie	2
tsa-algerie.com 09-12-2022 Trois militants acquittés, deux autres condamnés à la prison.....	4
aps.dz 12-12-2022 Cour d'Alger : l'ancien PDG de Sonatrach Mohamed Meziane condamné à cinq ans de prison ferme	5
lematindalgerie.com 17-12-2022 Répression : RI appelle à un sit-in devant l'ambassade d'Algérie en France	6
aps.dz 20-12-2022 Cour d'Alger: Abdelwahid Temmar condamné à 3 ans de prison ferme.....	8
radio-m.net 24-12-2022 Urgent : Ihsane EL Kadi interpellé au milieu de la nuit par des policiers en civil ..	9
radio-m.net 25-12-2022 Mise sous scellés des locaux de radio M et Maghreb Émergent : Ihsane El Kadi inquiet du sort du staff et des journalistes	10
elwatan-dz.com 27-12-2022 sit-in des doctorants devant le ministère de l'Enseignement supérieur : «Nous demandons notre intégration»	11
lexpressiondz.com 28-12-2022 Tribunal de Dar El Beïda Zitout et Amir Boukhors condamnés à 20 ans de prison.....	12
lexpressiondz.com 28-12-2022 Tribunal de Dar El-Beïda 5 Ans de prison ferme contre Mohamed Abdellah et Mohamed Azouz Benhalima	13
aps.dz 29-12-2022 L'ancien SG de l'UGTA condamné à 8 ans de prison ferme.....	14
aps.dz 29-12-2022 L'ancien Pdg de Sonatrach Abdelmoumen Ould Kaddour condamné à 10 ans de prison ferme	15
lematindalgerie.com 31-12-2022 Merzouk Touati et ses camarades placés en garde à vue	16

Le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida (Alger) a condamné, jeudi, par contumace, Mohamed Zitout, Hicham Aboud et Amir Boukhors dit « Amir DZ », à une peine de 20 ans de prison ferme avec confirmation du mandat d'arrêt international émis à leur encontre.

Mohamed Zitout, ancien diplomate devenu depuis le Hirak influenceur, Hicham Aboud, patron de presse devenu influenceur sur les réseaux sociaux, ainsi qu'Amir DZ, influenceur également sont accusés d' « enrôlement dans une organisation terroriste ciblant la sécurité de l'Etat, l'unité nationale et la stabilité et le fonctionnement de ses institutions ».

Le même tribunal a condamné à la même peine les accusés Sakhri Abderezak, Tahari Mourad et Boulehib Raouf avec confirmation du mandat d'arrêt international émis à leur encontre. L'accusé Hamali Mohamed a été acquitté dans cette affaire.

En moins d'une semaine, de très lourdes condamnations sont prononcées contre des Algériens connus certes pour leur opposition ferme au régime mais également leur pacifisme. Derrière ces lourdes peines se cache une criminalisation systématique de tout acte d'opposition.

La condamnation du caricaturiste Ghilas Aïnouche à 10 ans de prison, Ferhat Mehenni, président du Gouvernement provisoire kabyle, à la peine capitale, et des trois influenceurs, Zitout, Aboud et Amir Dz, à 20 ans de prison sonnent la poursuite d'une dérive autoritaire particulièrement dangereuse.

L. M.

Droits humains : Antony Blinken tacle l'Algérie

Dans une déclaration sur les libertés religieuses et les droits humains dans le monde, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Antony Blinken, souligne qu'il met l'Algérie sous surveillance « pour graves violations des libertés religieuses ».

« Un peu partout dans le monde, des gouvernements et des acteurs non étatiques harcèlent, menacent, emprisonnent et tuent même des individus en raison de leurs croyances. Dans certains cas, ils répriment la liberté de religion ou de conviction des individus pour exploiter les opportunités de retombées politiques en leur faveur », déclare Antony Blinken. Poursuivant que « les États-Unis ne resteront pas indifférents face à ces abus ». Est-ce le début d'un changement de doctrine de la part de Washington envers les dictatures ?

Antony Blinken met dans le même sac plusieurs pays dont l'Algérie et l'Arabie Saoudite. « Je désigne la Birmanie, la République populaire de Chine, de Cuba, de l'Érythrée, de l'Iran, du Nicaragua, de la RPDC, du Pakistan, de la Russie, de l'Arabie saoudite, du Tadjikistan et du Turkménistan comme des pays particulièrement préoccupants en terme de non-respect de la loi internationale sur la liberté religieuse »

Puis d'ajouter : « Je place également l'Algérie, la République Centrafricaine, les Comores et le Vietnam sur la liste des pays pour lesquels une surveillance particulière, est requise pour avoir commis ou toléré de graves violations de la liberté religieuse ».

Concernant l'Algérie, il y a lieu de rappeler les persécutions que subissent les chrétiens. Plusieurs lieux de culte sont fermés sans aucun justificatif. Outre les libertés religieuses gravement compromises, ce sont toutes les autres libertés publiques qui sont remises en cause, y compris celle de circuler.

Le pays vit sous cloche autoritaire depuis l'avènement du Hirak/Tanekra. Les libertés de réunions, d'écrire ou de s'exprimer sont passibles de poursuites judiciaires. Plus de 250 détenus d'opinion croupissent dans les prisons pour leurs idées.

« L'annonce de ces désignations est conforme à nos valeurs et à nos intérêts qui sont : protéger la sécurité nationale et faire progresser les droits de la personne dans le monde. Les pays qui protègent efficacement ce droit et d'autres droits humains, sont des partenaires pacifiques, stables, prospères et les plus fiables des États-Unis, comparés à tous ceux qui ne le font pas », avertit le chef de la diplomatie américaine.

« Nous veillerons à surveiller attentivement le statut de la liberté de religion ou de croyances dans tous les pays du monde, et poursuivrons notre défense des personnes confrontées à la persécution ou à la discrimination religieuse », ajoute le secrétaire d'Etat.

Antony Blinken souligne que les Etats-Unis ne tairont pas les violations des libertés. Ce qui tranche avec Emmanuel Macron qui commerce et cultive un partenariat cynique avec de nombreux régimes, balayant d'un revers de main la question des droits humains.

Reste toutefois à voir si cette déclaration sera suivie d'effet.

Synthèse Sofiane Ayache

Trois militants acquittés, deux autres condamnés à la prison

Par: Rédaction

Le procès de [cinq militants](#) s'est tenu jeudi au tribunal de Dar El Beida (Alger) qui a rendu son verdict tôt dans la matinée de ce vendredi.

Après 17 mois de détention provisoire, Hamou Boumedine, Boussad Becha et Houcine Azzam, ont été acquittés en première instance. Ils ont quitté la prison de Koléa où ils étaient détenus dans la nuit de jeudi à vendredi.

Deux autres militants, Bouaziz Ait Chebib (ex-président du MAK) et Belaid Amar Khodja ont été condamnés respectivement à deux ans de prison ferme et 100.000 dinars d'amende et quatre ans de prison ferme et 50.000 dinars d'amende, rapporte le CNLD. Ces deux derniers vont faire appel.

Ces cinq militants sont poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpation dont certains tombaient sous l'article 87 bis du code pénal.

« Ce pays a besoin de liberté »

« Nous avons un combat à partager (...) Ce pays a besoin de liberté. Il n'y a pas de possibilité d'avancer sans liberté. Ma libération peut être un signe déclencheur de la conscience de toutes et de tous qu'on peut faire autrement que de gérer le pays par autoritarisme », a déclaré Hamou Boumedine au micro de Berbère Télévision à sa sortie de prison.

Le parquet a requis 20 ans de prison contre chacun de ces cinq militants qui ont été arrêtés en juin 2021, avant d'être placés sous mandat de dépôt le 27 juin de la même année par le tribunal de Draâ El Mizan dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Bouaziz Aït Chebib est président de l'Union pour une république kabyle (URK, non agréée), mouvement qu'il a fondé après sa démission du MAK qui a été déclaré mouvement terroriste en 2021 et dont il a été président entre 2011 et 2016.

Hamou Boumedine est membre fondateur et président du Rassemblement pour la Kabylie (RPK, non agréé), un mouvement qui revendique un statut spécial pour la Kabylie. Hamou Boumedine avait également démissionné du MAK.

Le 14 novembre, le tribunal de Dar El Beida a prononcé l'acquittement à l'encontre de plusieurs activistes dont l'écrivain et militant de la [cause berbère Abdenour Abdeslam](#).

aps.dz 12-12-2022

Cour d'Alger : l'ancien PDG de Sonatrach Mohamed Meziane condamné à cinq ans de prison ferme



ALGER- Le Tribunal criminel d'appel (Cour d'Alger) a condamné lundi l'ancien Président-directeur général (PDG) du Groupe Sonatrach, Mohamed Meziane à cinq ans de prison ferme assortie d'une amende de deux millions de dinars, tandis que ses fils Mohamed Réda et Bachir Fawzi ont écopé d'une peine de quatre ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de dinars chacun, tous poursuivis dans une affaire de corruption.

L'accusé Smail Mohamed Reda Djaafar a été condamné, quant à lui, à une peine de 4 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un 1 million de dinars.

Les personnes morales, à savoir les sociétés Saipem Contracting Algérie, Contel Funkwerk, Contel Algérie et Funkwerk-Plettac ont écopé d'une amende de 4 millions de dinars chacune, tandis que les autres accusés ont été acquittés.

Concernant l'action civile, le tribunal a condamné Mohamed Meziane à verser une amende de 500.000 Da au Groupe Sonatrach.

Ces accusés étaient poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation dont association de malfaiteurs, conclusion de marchés en infraction à la législation, octroi d'indus avantages, abus de fonction, conflits d'intérêts et blanchiment d'argent.

Ces derniers avaient été condamnés, le 2 février 2016, par le tribunal criminel d'Alger à des peines de prison allant de 18 mois avec sursis à 6 ans de prison ferme et des amendes avaient été prononcées contre 12 personnes morales et physiques impliquées dans l'affaire, alors que 7 autres personnes ont bénéficié de l'acquittement.

Meziane Mohamed avait été condamné à 5 ans de réclusion criminelle avec sursis assortie d'une amende de 2 millions de dinars, tandis que son fils Mohamed Reda avait écopé d'une peine d'emprisonnement ferme de 6 ans assortie d'une amende de 2 millions de DA.

L'affaire a été rejugée durant la session criminelle en cours, suite à un pourvoi en cassation devant la Cour suprême.

Répression : Riposte Internationale appelle à un sit-in devant l'ambassade d'Algérie en France



Les lourdes condamnations à la prison ferme de Kamira Naït Sid, Bouaziz Aït Chebib et Slimane Bouhafs suscitent toujours l'ire des militants et ONG de défense des droits humains. Dans une déclaration, Riposte Internationale (RI) appelle à un rassemblement mercredi 21 décembre devant l'ambassade d'Algérie en France.

Riposte Internationale dénonce avec la plus grande vigueur les lourdes condamnations prononcées à l'encontre des deux militants de la culture Amazighe, à savoir Mme Kamira Nait Sid et M. Aït Chebib Bouaziz, respectivement à 5 ans et 3 ans de prison ferme, assorties d'une amende de 100 000 dinars algériens, pour chacun.

Riposte Internationale dénonce également la condamnation de M. Slimane Bouhafs de confession chrétienne à 3 ans de prison ferme avec une amende de 100 000 dinars. Riposte Internationale rappelle que la liberté de culte est garantie par la constitution algérienne (article 42).

Durant son procès, Slimane Bouhafs déclare avoir subi des traitements dégradants dont la torture, des traitements qui violent la convention internationale contre la torture et autres peines cruelles, inhumaines ou dégradantes, signée pourtant par l'Algérie, en date du 26 novembre 1985. Slimane Bouhafs a aussi affirmé qu'il jouissait d'un statut de réfugié en Tunisie depuis septembre 2020. Il était sous la protection du Haut-Commissariat des Nations-unies pour les Réfugiés (HCR).

La Tunisie est signataire de la Convention de Genève de 1951, de son protocole de 1967 et de la convention de 1984 contre la torture.

À ce titre, Slimane Bouhafs, ne devait pas être extradé ou amené à quitter de force le territoire tunisien. Néanmoins, Slimane Bouhafs, déclare avoir été enlevé et acheminé en Algérie à travers une forêt.

Riposte Internationale joint sa voix à la quarantaine d'ONG tunisiennes qui accusent leurs autorités d'avoir « livré Slimane Bouhafs à l'Algérie ».

Compte tenu des déclarations de Slimane Bouhafs, il y a lieu de s'interroger sur la procédure utilisée pour lui faire quitter le territoire tunisien en étant réfugié et en sachant qu'aucune procédure officielle d'extradition n'a été émise à son encontre officiellement.

Riposte Internationale rappelle qu'en dépit de la libération de quelques détenu.e.s d'opinion, nombreux sont ceux et celles qui demeurent incarcérés, condamnés à de lourdes peines, pour le simple fait d'avoir exprimé pacifiquement leurs opinions.

Riposte Internationale exprime sa totale solidarité avec tous les détenu.e.s d'opinion, réitère la demande de leur libération inconditionnelle et la levée des pressions judiciaires qui pèsent sur bon nombre de militant-e-s en liberté surveillée, restreints dans leur liberté de circulation, quand ils ne font pas l'objet d'une interdiction de quitter le territoire.

L'opinion n'est pas un délit.

Pour exprimer notre soutien indéfectible aux détenu-e-s d'opinion, nous vous invitons à vous joindre à un sit-in mercredi 21 décembre, de 14h à 18h devant l'Ambassade d'Algérie 50, rue de Lisbonne 75008.

M. Ali Aït Djoudi

Président de Riposte internationale (RI)

aps.dz 20-12-2022

Cour d'Alger: Abdelwahid Temmar condamné à 3 ans de prison ferme



ALGER- La 10e chambre pénale de la Cour d'Alger a confirmé mardi la peine de 3 ans de prison ferme et une amende de 100.000 Da prononcée à l'encontre de l'ancien ministre de l'Habitat, Abdelwahid Temmar poursuivi dans une affaire de corruption lorsqu'il était wali de Mostaganem.

Le Pôle pénal économique et financier du Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait condamné en juillet dernier Abdelwahid Temmar à 3 ans de prison ferme et une amende de 100.000 Da.

Il a été poursuivi pour abus de fonction, fausse déclaration de biens et la délivrance d'autorisations pour la création de camps de vacances sur des terres forestières en violation de la loi.

Urgent : Ihsane EL Kadi interpellé au milieu de la nuit par des policiers en civil

Radio M



Le harcèlement policier contre le directeur de Radio M et Maghreb Émergent, Ihsane El Kadi se poursuit et suscite une profonde inquiétude parmi sa famille et ses collègues.

Ce vendredi, Ihsane El Kadi, a été interpellé aux environs de minuit et demi (00:30) dans sa demeure secondaire à Zemmouri (Boumerdes) par six agents policiers en civil. Il serait probablement

conduit à Alger dans les locaux de la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure).

Selon sa famille, le directeur de Radio M a reçu un appel téléphonique de la part des agents de la DGSI, ce vendredi à 22h00 du soir, lui demandant de se présenter immédiatement dans leurs locaux (Antar) à Ben Aknoun. Il les a informés qu'il ne pouvait pas, car se trouvant loin d'Alger, d'après la même source.

Deux heures plus tard, les agents à bord de deux véhicules banalisés se sont présentés chez lui à Zemouri et lui ont demandé de les suivre.

La rédaction de Radio M et Maghreb Emergent s'indigne de cet harcèlement policier contre son directeur du pôle éditorial et tient pour responsable les autorités pour sa sécurité.

Pour rappel, le directeur du pôle éditorial d'interfaces médias, Ihsane El Kadi, avait été « invité » le dimanche 27 novembre, peu avant 16 heures, par des agents en civil, qui se sont présentés au siège de l'agence, sise à place [Audin. Il](#) avait passé plus de trois heures à la caserne Antar. La convocation était intervenue quelques jours après son audition par la brigade de gendarmerie de Bir Mourad Rais.

Mise sous scellés des locaux de radio M et Maghreb Émergent : Ihsane El Kadi inquiet du sort du personnel et des journalistes

Radio M | 25/12/22 18:12



Interpellé dans la nuit de vendredi à samedi à Zemouri, le directeur du pôle éditorial de Maghreb Émergent et Radio M est toujours maintenu en garde à vue en attendant sa présentation devant le juge.

Selon sa famille qui lui a rendu visite, ce dimanche, au siège de

la DGSI, Ihsane El Kadi se porte « bien » et « garde le moral ». Mais jusqu'à l'heure où nous rédigeons ces lignes, il n'a toujours pas été interrogé et aucun procès-verbal n'a été établi, selon ces sources.

Cependant, Ihsane El Kadi, « très affecté » par la mise sous scellés des locaux de radio M et Maghreb Émergent, n'a pas dissimulé ses « inquiétudes » concernant le sort des journalistes et du staff, ont précisé les mêmes sources.

Rien ne filtre pour l'heure sur les raisons de son interpellation, ni de ce qui lui est reproché. Son interpellation est intervenue au lendemain de la diffusion par Radio M de deux émissions et par la publication d'un article évoquant les enjeux du second mandat et l'organisation du Hirak.

Sit-in des doctorants devant le ministère de l'Enseignement supérieur : «Nous demandons notre intégration»



Un sit-in pacifique d'universitaires s'est tenu hier devant le ministère de l'Enseignement supérieur à Ben Aknoun. Quelques 400 titulaires de magistère et de doctorats, dans différentes spécialités en sciences appliquées et sciences sociales, venus des 58 wilayas du pays, se sont rassemblés pour faire entendre leur voix. Un seul mot d'ordre : Des postes de travail et de l'embauche. Via leur démarche, les universitaires s'en remettent au président de la République. Un des manifestants nous a

indiqué que cette action a pour objectif principal l'intégration de la totalité des docteurs d'Etat et des titulaires de magistère dans des postes de travail au niveau de l'université sur tout le territoire national. Ces derniers ont réussi, selon l'interlocuteur, dans le concours de doctorat «qui n'est ouvert que pour suppléer à des postes de travail vacant». «Depuis 2012, ces universitaires n'ont toujours pas été intégrés dans des postes de travail», précise-il. Si notre témoin a tenu des propos soutenus et réfléchis, s'appuyant sur la législation en vigueur pour défendre l'action des manifestants, d'autres problèmes viennent se greffer à la situation qui prévaut. A ce titre, un responsable au sein du ministère de l'Enseignement supérieur assure que «le recrutement est actuellement beaucoup plus sélectif, mais surtout il ne peut y avoir de recrutement que s'il y a des budgétisations du ministère des Finances qui, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur, peut ouvrir des postes à pourvoir dans les universités». Ces manifestants, faut-il le mentionner, bien qu'ils soient au nombre de 400 personnes, cela «ne devrait pas poser un problème de recrutement étant donné que l'université algérienne a la capacité de pourvoir des milliers de postes», de l'avis d'un manifestant frondeur. Si cette situation dure depuis 2012, elle est due, en partie, à une absence de recrutement, hormis en cas de décès, départ à la retraite, ou départ volontaire et définitif d'un enseignant vers d'autres fonctions.

L. T.

Tribunal de Dar El Beïda Zitout et Amir Boukhors condamnés à 20 ans de prison

Le tribunal criminel de première instance de Dar El Beïda (Alger) a condamné, hier, par contumace, les terroristes Mohamed Zitout et Amir Boukhors dit «Amir DZ» à une peine de 20 ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million DA avec confirmation du mandat d'arrêt international émis à leur encontre. Dans le cadre de cette affaire, la même juridiction a également condamné à la même peine plusieurs autres accusés en état de fuite. Les deux contumax et leurs coaccusés sont poursuivis pour crime d'«enrôlement dans un groupe subversif ciblant la sécurité de l'État, l'unité nationale et l'intégrité territoriale, ainsi que pour crime de complot en vue d'inciter les citoyens à agir contre le pouvoir». Les accusés sont également poursuivis pour délit de «réception de fonds de l'intérieur et de l'extérieur du pays afin de commettre des actes ciblant la sécurité de l'État et la stabilité de ses institutions», ainsi que pour «infraction aux dispositions de la législation relative au change et au mouvement des capitaux de et vers l'étranger, et incitation à l'attroupement non armé et non-dénonciation d'un crime auprès des autorités».

Tribunal de Dar El-Beïda 5 Ans de prison ferme contre Mohamed Abdellah et Mohamed Azouz Benhalima

Le Tribunal criminel de première instance de Dar El-Beïda (Alger) a condamné, mardi soir, les accusés Abdellah Mohamed et Benhalima Mohamed Azouz à 5 ans de prison ferme pour plusieurs chefs d'accusation, dont adhésion à un groupe subversif ciblant la sécurité de l'Etat et l'unité nationale. Ont été également condamnés dans cette affaire nombre d'accusés à 3 ans de prison ferme, d'autres accusés à un an de prison avec sursis alors que 3 autres ont été acquittés. Abdellah Mohamed et Benhalima Mohamed Azouz ainsi que Mohamed Zitout et Amir Boukhars dit "Amir DZ" et d'autres accusés ont été poursuivis pour des chefs d'inculpation liés à l'adhésion à un groupe subversif ciblant la sécurité de l'Etat et l'unité nationale", ainsi que "complot visant à inciter les citoyens contre le pouvoir" et "financement d'individus à l'intérieur du pays et à l'étranger pour commettre des actes attentant à la sécurité de l'Etat et à la stabilité de ses institutions".

aps.dz 29-12-2022

L'ancien SG de l'UGTA condamné à 8 ans de prison ferme



ALGER - La Cour d'Alger a condamné, mercredi, l'ancien Secrétaire général (SG) de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi Said, à huit ans de prison ferme.

Sidi Said et ses fils sont poursuivis pour corruption, incitation à l'abus de pouvoir et blanchiment d'argent.

La même juridiction a condamné Djamil Sidi Said à un an de prison ferme, et Hanafi Sidi Said à un an de prison avec sursis.

Par ailleurs, l'ancien directeur général (DG) de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) d'Hussein Dey, Rehaïmia Mohamed, et le président du conseil d'administration de la Mutuelle des travailleurs des industries pétrolières, Abderrazak Hasbellaoui, ont écopé d'une peine d'un an de prison avec sursis.

De son côté, l'ancien DG de Mobilis, Choudar Ahmed a été acquitté.

La Cour d'Alger a confirmé le jugement portant confiscation de tous les biens immobiliers et des comptes bancaires saisis dans le cadre de cette affaire.

aps.dz 29-12-2022

L'ancien PDG de Sonatrach Abdelmoumen Ould Kaddour condamné à 10 ans de prison ferme



ALGER-La Cour d'Alger a condamné, jeudi, l'ancien PDG de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour à 10 ans de prison ferme et à une amende d'un million DA, dans une affaire de corruption lors de l'acquisition de la raffinerie "Augusta".

Dans la même affaire, Ahmed El-Hachemi Mazighi, conseiller de l'ancien PDG de Sonatrach, a écopé d'une peine de 4 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million DA, tandis que l'épouse du principal accusé, Anissa Ouabdessalam a été condamnée à une peine de 18 mois de prison avec sursis.

La même juridiction a confirmé la décision de confiscation de tous les biens meubles et immeubles, et des comptes saisis dans le cadre de cette affaire.

Le procureur général auprès de la Cour d'Alger avait requis lors du procès de cette affaire qui a eu lieu mardi dernier, une peine de 15 ans de prison ferme contre Abdelmoumen Ould Kaddour, 10 ans de prison ferme contre Ahmed El-Hachemi Mazighi et 5 ans de prison ferme contre l'épouse du principal accusé.

Merzouk Touati et ses camarades placés en garde à vue

Merzouk Touati, Omar Ait Larbi et Mustapha Ghilas, tous de Béjaïa, sont toujours retenus en garde à vue au niveau du commissariat des Ouadhias, (wilaya de Tizi-Ouzou).

Le blogueur et activiste Merzouk Touati et ses camarades seront présentés devant le procureur près du tribunal de Draâ El Mizan, lundi 2 janvier 2023, informe le Comité national pour la libération des détenus d'opinion (CNLD).

Ils ont été arrêtés vendredi 30 décembre 2022, alors qu'ils se rendaient au village Ath Amar (Ouadhias) pour assister à la cérémonie du 40e organisée par la famille de Karim Tabbou (ancien dirigeant du FFS et opposant au régime) à la mémoire de leur défunt père. Beaucoup d'autres citoyens dont des journalistes ont aussi été arrêtés puis relâchés.

Merzouk Touati, jeune opposant invétéré au régime depuis déjà une bonne décennie, va donc passer trois nuits dans un commissariat avant sa présentation devant la justice. Tout ça pour une simple cérémonie de recueillement. [Le scénario se répète pour lui. Le 29 décembre 2021](#), il a été placé sous mandat de dépôt et condamné le 3 janvier 2022 à un an de prison.

Dans une république qui se respecte on n'arrête pas des citoyens qui viennent pour se recueillir à la mémoire d'un défunt. Mais là les autorités craignent que ce moment de recueillement ne serve d'occasion pour affuter quelque projet politique.

La peur-panique règne en haut lieu. Diablement paranoïaque, le pouvoir tient en suspicion le peuple.

Plus de 240 détenus d'opinion croupissent dans les prisons algériennes. Une chape de plomb est imposée par le pouvoir sur la société. Il ne reste plus aucun lieu d'expression libre en Algérie. La presse est vassalisée. Les citoyens libres sont soit harcelés par la justice ou envoyés en détention.

Sofiane Ayache

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف